

Urbanisme, Habitat et Urbanisme
532- Urbanisme Prévisionnel – Planification
Intercommunale

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR Cedex

Affaire suivie par : Aline COLLAINE
Chargée d'études

☎ 03 69 77 67 41

✉ aline.collaine@mulhouse-alsace.fr

Le 02 mai 2024

Objet : PLU arrêté de Brunstatt-Didenheim

Monsieur le Préfet

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées du PLU arrêté de Brunstatt-Didenheim, vous avez rendu un avis favorable en date du 13 février 2024 assorti des réserves suivantes :

- Réajuster à la baisse l'hypothèse de croissance démographique et recalculer en conséquence les besoins en logements et en surface
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace dans le PADD et démontrer que les dispositions du PLU permettront de les atteindre
- Inscrire une bande inconstructible à l'arrière de toutes les digues existantes et adapter la constructibilité en zone jaune du PPRi
- Mettre en œuvre la séquence ERC concernant les secteurs 1AUs et 1AUd à forte valeur environnementale, et réexaminer les choix de développement en conséquence.

Je vous informe que le projet de PLU sera modifié après enquête publique afin de répondre à vos réserves de la façon suivante :

- L'objectif démographique sera revu à la baisse. Ainsi la production de logements sera moindre et les zones 1AUs et 1AUd seront supprimées car elles ne répondront plus à un besoin. La mise en œuvre de la séquence ERC ne sera donc plus nécessaire sur ces sites.
- Le PADD sera complété avec les chiffres de la modération de la consommation d'espace au regard de la suppression des zones d'extension.
- Les bandes en arrière des digues existantes seront rendues inconstructibles et les règles seront adaptées en zone jaune du PPRi.

Ce courrier sera joint aux avis des Personnes Publiques Associées lors de l'enquête publique pour une parfaite information du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression des mes salutations distinguées.

Le Vice-Président
En charge de l'urbanisme



Rémy NEUMANN